

RENTREE 2021/2022 - PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES SOUS COVID-19

Monsieur Pierre-Christophe Baguet, Maire de Boulogne-Billancourt, acte officiellement le dispositif pour la rentrée 2021/2022 émise par la Préfecture pour les conservatoires de GPSO, l'école Prizma et l'académie De Neuville.

Pas de contrôle du pass sanitaire :

Les enseignants, que ce soit en matière d'enseignement ou de diffusion artistique (concerts, etc...)
Les élèves inscrits pour leurs activités d'enseignement et de diffusion artistique.
En rapport avec les activités d'enseignement, le public (parents, accompagnateurs, candidats aux concours d'entrée...) et les personnels administratifs, techniques et de direction concernés.

Contrôle du pass sanitaire :

En rapport avec les activités de diffusion, les spectateurs (selon leur âge), les artistes invités et les personnels administratifs, techniques et de direction accueillant le public.
Les réunions collectives d'information associant les familles.

Protocole

Les parents d'élèves mineurs, les élèves majeurs, s'engagent à ne pas mettre leurs enfants ou à ne pas se présenter à l'école Prizma en cas de fièvre (38°C ou plus), en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 ou de test positif au SARSCov2 (pour eux ou pour un membre de leur foyer). Ils en informent la structure.

Les personnels et professeurs doivent s'appliquer les mêmes règles.

- ⇒ **L'accès des accompagnateurs au bâtiment doit être limité au strict nécessaire. Seuls les élèves de moins de 10 ans peuvent-être accompagnés et par une seule personne. L'accompagnant ne devra pas rester dans la mesure du possible dans le bâtiment.**

Consignes générales

- ⇒ désinfection obligatoire des mains à l'entrée du CRR et à l'entrée/sortie de chaque salle de cours du 4^e étage (mise à disposition du gel hydro alcoolique par l'école Prizma) ;
- ⇒ port du masque obligatoire pour le personnel et les usagers de 6 ans et +, dans tous les espaces communs ;
- ⇒ port du masque obligatoire pour les élèves de 6 ans et + en cours de FM ;

- ⇒ port du masque obligatoire pour les élèves de 6 ans et + s'agissant des autres pratiques : chant, chorale, danse, théâtre, comédie musicale sauf pour les disciplines où cela n'est pas possible (instruments à vents) ;
- ⇒ lors de l'activité pédagogique : port du masque obligatoire pour les enseignants à l'exception des moments où leurs activités ne le permettent pas (instruments à vent) ;
- ⇒ une aération des locaux sera effectuée par les enseignants après chaque cours ;

Distanciation physique

- **Circulation dans les espaces partagés :**

- ⇒ Un cheminement a été mis en place pour éviter le croisement de personnes dans les espaces exigus ;
- ⇒ Les élèves devront respecter strictement les horaires de cours afin d'éviter les regroupements à l'entrée et à la sortie des cours ;
- ⇒ l'usage des escaliers est à privilégier et le nombre de personne limité dans les ascenseurs ;
- ⇒ il est demandé aux accompagnants de ne pas rester, dans la limite du possible, au sein du bâtiment ou du 4^e étage ;
- ⇒ les personnes présentes dans l'établissement doivent respecter une distanciation physique d'au moins un mètre et éviter tout regroupement ;

- **Durant les activités pédagogiques :**

- ⇒ les espaces et activités sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les participants (élèves et enseignants) ;
- ⇒ mise en place de structures de protection en plexiglass (pare-postillons) pour la protection des élèves et des professeurs instrumentistes à vent et chanteurs ;
- ⇒ pour les cours, notamment de formation musicale, des consignes particulières seront données par les enseignants aux élèves concernant le port du masque et la désinfection des mains, du matériel et des surfaces.
- ⇒ pour l'orchestre, il s'effectue avec masque sauf pour les élèves instrumentistes à vent ; les élèves devront respecter strictement l'installation mise en place et appliquer les consignes de désinfection des mains, du matériel et des surfaces qui leurs seront donnés ;
- ⇒ pour la pratique de la danse, les élèves devront respecter le marquage au sol ; lors du passage dans les vestiaires le port du masque et la distanciation sont obligatoires ; dans la mesure du possible il est recommandé d'arriver au cours en tenue.

- **Désinfection des locaux et matériels :**

- ⇒ les locaux seront régulièrement désinfectés, notamment les points de contact (poignées de portes, bouton ascenseur, toilettes, etc.) ;
- ⇒ les équipements spécifiques (barres de danse) feront l'objet d'un nettoyage/désinfection à chaque utilisation ;
- ⇒ il est demandé aux élèves d'apporter leurs propres équipements (micros et câbles) et instruments.

POUR VOTRE SANTE ET CELLES DES AUTRES, MERCI DE VEILLER A LA STRICTE APPLICATION DE CES REGLES.